



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-1-2-167

OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – EXERCICE 2025

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	M. DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel)
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe
: Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-1-2-167

OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – EXERCICE 2025

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. »

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant le vote du budget primitif 2025 au premier trimestre 2025 et le besoin de réaliser des investissements indispensables au bon fonctionnement du service assainissement.

Le Président propose :

- de procéder à l'ouverture anticipée des crédits sur l'exercice budgétaire 2025, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le mode de calcul et détail figurant ci-dessous :

Crédits pouvant être ouverts :

Code opération	Libellé opération	Restes à réaliser (a)	Budget Primitif 2024 (b)	Décisions modificatives (c)	Montant total à prendre en compte (d) = (b) + (c)	Crédits pouvant être ouverts Soit 1/4 de (d)
30	Diagnostics	12 842,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31	Boues	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
32	Réseaux	334 468,97 €	880 000,00 €	-36 520,00 €	843 480,00 €	210 870,00 €
33	Branchements	68 350,77 €	141 600,00 €		141 600,00 €	35 400,00 €
34	Stations d'épuration	50 495,90 €	317 700,00 €		317 700,00 €	79 425,00 €
35	Matériel	3 068,62 €	12 000,00 €	-580,00 €	11 420,00 €	2 855,00 €
	Total :	469 227,06 €	1 401 300,00 €	-37 100,00 €	1 364 200,00 €	341 050,00 €

Crédits ouverts par anticipation :

Code opération	Libellé opération	Article	Libellé article	Montant Ouvert
31	Boues	21562	Service d'assainissement	12 500,00 €
32	Réseaux	217532	Réseaux d'assainissement	150 000,00 €
32	Réseaux	217562	Service d'assainissement	50 000,00 €
33	Branchements	217532	Réseaux d'assainissement	35 000,00 €
34	Stations d'épuration	217351	Bâtiment d'exploitation	15 000,00 €
34	Stations d'épuration	217562	Service d'assainissement	60 000,00 €
35	Matériel	2188	Autres	2 800,00 €
				325 300,00 €

- de rappeler que dans le cadre des autorisations de programme les crédits suivants sont ouverts au titre de l'exercice 2025 :

- Opération 36 – Télégestion et autosurveillance : 60 000 €,
- Opération 37 – Réhabilitation de la station de Malause : 15 000 €,
- Opération 38 – Système d'Information Géographique et modernisation : 20 000 €,
- Opération 39 – Diagnostics et schémas d'assainissement : 100 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de procéder à l'ouverture anticipée des crédits sur l'exercice budgétaire 2025, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le mode de calcul et détail figurant ci-dessus,

- de rappeler que dans le cadre des autorisations de programme les crédits suivants sont ouverts au titre de l'exercice 2025 :

- Opération 36 – Télégestion et autosurveillance : 60 000 €,
- Opération 37 – Réhabilitation de la station de Malause : 15 000 €,
- Opération 38 – Système d'Information Géographique et modernisation : 20 000 €,
- Opération 39 – Diagnostics et schémas d'assainissement : 100 000 €.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

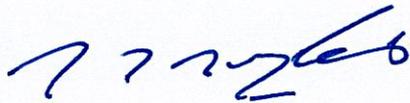
A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

30 DEC. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

30 DEC. 2024

AR Préfecture

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES - EXERCICE 2025

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241220-
2024CC7_1_2_167-DE

Numéro d'acte : 2024CC7_1_2_167

Date de décision : 20/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions
budgetaires / documents budgétaires (et
délibérations correspondantes))

Fichier acte : 2024CC7-1-2-167-OUVERTURE
ANTICIPEE DES CREDITS BUDGET
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX
USEES - EXERCICE 2025.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 30/12/2024 14:58:44

Date de réception de l'AR : 30/12/2024 14:59:07